



201, boulevard du Curé-Labelle,
bureau 304
Sainte-Thérèse, Québec J7E 2X6
Tél. : (450) 621-5546
Fax : (450) 621-2628

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, UN
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT n° 20-01**

Le Règlement portant le n° 20-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier certaines dispositions relatives aux mesures de sécurité en bordure du réseau ferroviaire

A ÉTÉ ADOPTÉ par le conseil lors de la séance du 24 février 2021, a reçu le certificat de conformité de la CMM le 25 mars 2021 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 avril 2021. Le Règlement n° 20-01 est **ENTRÉ EN VIGUEUR** le 29 avril 2021, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toute personne intéressée peut consulter ce Règlement au bureau des municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ou à celui de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, situé au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304 à Sainte-Thérèse.

Donné à Sainte-Thérèse, ce 26^e jour du mois de mai, deux mille vingt et un.



Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et Secrétaire-trésorier